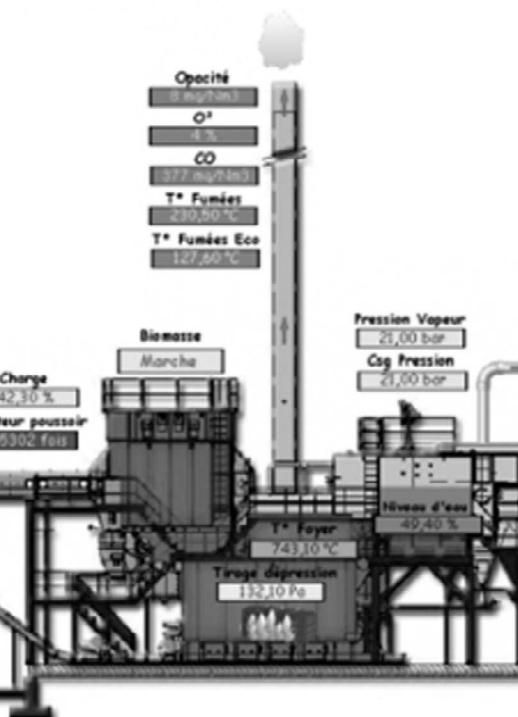




## Chaufferie biomasse d'Aurillac Aurillac (15)

# DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

MARS 2018



**OTE** INGÉNIERIE  
des compétences au service de vos projets

Agence de Metz  
1 bis rue de Courcelles  
57070 METZ  
Tél : 03 87 21 08 79

	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 17276	Page : 2/6
1	NOV 2017	Autorisation environnementale	SG Stéphanie ADAMS	LiG		
2	MARS 2018	Autorisation environnementale	LiG Lionel GRAFF	LiG		

# Sommaire général

Préambule

A. Demande d'autorisation : descriptif administratif et technique

B. Plans réglementaires

C. Etude d'impact

D. Etude de dangers

E. Annexes

## Préambule

Aurillac Chaleur Bois (ACB), filiale d'ENGIE Cofely, a été retenu par la ville d'Aurillac pour construire, financer et exploiter dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), un réseau de chaleur fonctionnant avec de la biomasse.

L'activité du site relève de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.


Au titre du 2° de l'article L 181-1 du code de l'environnement, et conformément aux articles R 181-13 et D 181-15-2 du Code de l'environnement, la présente demande d'autorisation comporte :

- les renseignements administratifs relatifs au demandeur,
- un document attestant que le pétitionnaire dispose du droit d'y réaliser le projet,
- une description du projet incluant :
  - nature et volume des activités envisagées,
  - codification de l'établissement au titre des rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
  - modalités d'exécution et de fonctionnement,
  - procédés de fabrication mis en œuvre, matières utilisées, et produits fabriqués,
  - moyens de suivi et de surveillance,
  - moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident,
  - conditions de remise en état du site après exploitation.
- Une description des capacités techniques et financières  
(Ou lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation) : Les modalités prévues pour établir les capacités techniques et financières.
- Eléments graphiques, plans et cartes  
(dont plan de situation du projet au 1/25 000 ou à défaut au 1/50 000 ; plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum).
- Une étude d'impact réalisée en application de l'article R 122-2 du code de l'environnement.
- Une étude de dangers.
- Une note de présentation non technique (faisant l'objet d'un document indépendant).

Le présent dossier comporte également :

- Pour les installations à implanter sur un site nouveau : L'avis du propriétaire (mairie d'Aurillac), lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.
- Pour certaines catégories d'installations d'une puissance supérieure à 20 MW : une analyse coûts-avantages sur l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale notamment à travers un réseau de chaleur ou de froid.
- Si l'autorisation environnementale ne peut être délivrée sans révision ou modification ou mise en compatibilité du document d'urbanisme : La délibération ou l'acte formalisant la procédure d'évolution du plan local d'urbanisme, du document en tenant lieu ou de la carte communale.

Auteurs du présent dossier :

Société	Nom	Fonction	Diplômes	Expérience professionnelle	Partie de l'étude d'impact traitée
 <b>OTE INGÉNIERIE</b> <small>des compétences au service de vos projets</small>	<b>Mme Stéphanie ADAMS</b>	Responsable d'études environnement	Master professionnel Génie de l'environnement – Parcours gestion des risques environnementaux	10 ans	Totalité du dossier, hors : incidences pour la santé humaine, études relatives à la biodiversité, cartographie et étude acoustique
	<b>M. Laurent MEYER</b>	Responsable d'études faune/flore	MASTER Ingénierie Environnementale (UNISTRA) MASTER Ecophysiologie et Ethologie (UNISTRA)	9 ans	Etudes relatives à la biodiversité / Evaluation des incidences Natura 2000
	<b>Mme France MICHELOT</b>	Responsable d'études environnement	D.E.S.S Ingénierie des Systèmes et Innovation, mention Environnement et Industrie	17 ans	Etude des incidences pour la santé humaine
	<b>M. Stéphane MOISY</b>	Cartographe	MASTER Systèmes Spatiaux et Environnement –option Environnement Urbain (INSA, ENGEES, UNISTRA)	17 ans	Cartographie
	<b>M. Clément PINEAU</b>	Responsable d'études acoustique	Ingénieur ENSIM spécialités Acoustique et Vibrations  Habitations diverses (électrique H1VB1V, OPPBTP, ATEX, risques chimiques N2)	7 ans	Etude acoustique